


2025/53

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

 <p>ville de Toulouges. <i>pour le Treva</i></p>	DECISION MUNICIPALE N° 2025/23
	<u>Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant</u> Groupement de commande pour l'élaboration du Plan communal de sauvegarde et documents d'informations communaux sur les risques majeurs (Choix des entreprises retenues)

Le Maire de Toulouges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024/09/18 du 16 septembre 2024 portant délégation au maire d'approuver par décision le choix du candidat retenu et le montant définitif des prestations ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration et l'actualisation de plans communaux de sauvegarde et des documents d'informations communaux sur les risques majeurs désignant le SMTBV comme coordonnateur du groupement et lui permettant de signer le marché au nom et pour le compte des membres du groupement

Vu la délibération DELIBCS2024.63 du SMTBV autorisant le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du marché de groupement de commandes

Vu le rapport d'analyse des offres (RAO) en date du 10 avril 2025, attribuant le marché à l'entreprise Mayane RESILIENCE CENTER pour le lot 1 et à l'entreprise SECTOR pour le lot 2.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le choix du SMTBV de retenir l'entreprise Mayane RESILIENCE CENTER pour le lot 1 PCS et l'entreprise SECTOR pour le lot 2 DICRIM.

ARTICLE 2 : De valider le montant définitif des prestations à réaliser pour le compte de la commune dans le cadre du groupement de commande. Le coût total de ces prestations est détaillé ci-dessous :

Lot 1 PCS

Mise à jour du PCS	4 210 €
Formation et exercices PCS : initial et final	2 262 €
TOTAL HT	6 472 €
TOTAL TTC	7 766.40 €
Subvention estimée à 80%	6 213.12€
Montant à la charge de la commune	1 553.28 €

Lot 2 DICRIM

Complétude et mise à jour DICRIM	937.50 €
Impression de 3000 exemplaires	600 €
TOTAL HT	1537.50
TOTAL TTC	1845 €
Subvention estimée à 80%	1476€
Montant à la charge de la commune	369 €

ARTICLE 3 : La commune s'engage à reverser la part d'autofinancement correspondante aux prestations réalisées pour sa commune (cf ligne « montant reste à charge de la commune » article 2). La

2025/54

NB

somme sera demandée aux communes par le SMTBV, par le biais d'émission de titres. Sur cette dernière, 50% seront payés à la notification du marché puis 50% à réception de la prestation.

Soit :

- Pour le lot 1 PCS : 776.64 € à la notification du marché puis à la réception de la prestation
- Pour le lot 2 DICRIM : 184.5 € à la notification du marché puis à la réception de la prestation

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et le conseil municipal en sera informé dès sa prochaine séance.

Fait à Toulouges, le 26 mai 2025

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

<http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le :

28/05/2025